

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

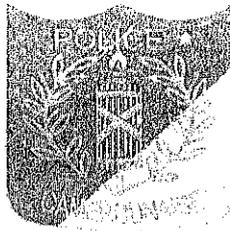
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DELEGATION GENERALE A LA SURETE
NATIONALE

CABINET DU DELEGUE GENERAL

CELLULE DE LA COMMUNICATION ET
DES RELATIONS PUBLIQUES

N° 90 /DGSN/CAB/CELLCOM



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

GENERAL DELEGATION FOR NATIONAL
SECURITY

CABINET OF THE DELEGATE GENERAL

COMMUNICATION AND PUBLIC
RELATIONS UNIT

YAOUNDE, LE 29 DEC 2021

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

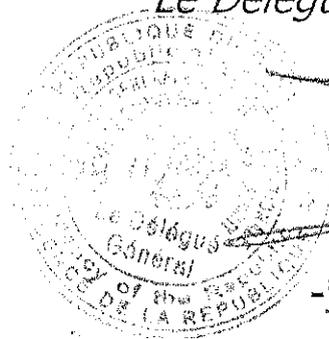
Le Délégué Général à la Sûreté Nationale porte à la connaissance des candidats aux concours de recrutement à la Police de 2021, que les dates limites de dépôt des dossiers sont prorogées d'une semaine.

Ainsi, les candidats aux concours des Elèves-Commissaires et Elèves-Officiers de Police ont jusqu'au 07 janvier 2022, date butoir pour déposer leurs dossiers.

Par contre, les candidats aux concours des Elèves-Inspecteurs et des Elèves Gardiens de la Paix devront déposer leurs dossiers au plus tard le 15 janvier 2022, délai de rigueur.

Par ailleurs, le Délégué Général à la Sûreté Nationale invite les candidats qui rencontrent des difficultés à imprimer leurs fiches, à se présenter dans les sites d'enrôlement physique, munis de leurs dossiers complets pour achever le processus d'inscription aux différents concours.

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale



-Martin MBARGA NGUELE-